

CASTANET

www.castanet-tolosan.fr

Lien

BULLETIN MUNICIPAL DE CASTANET-TOLOSAN

Projet quartier durable Horizon 2030

Dossier spécial p. 6-10

n° 106

OCTOBRE 2017



CASTANET
TOLOSAN

FÉÉRIES D'HIVER

DU 16 DÉCEMBRE
AU 7 JANVIER 2018

PATINOIRE GRATUITE

MARCHÉ DE NOËL

ANIMATIONS...



sommaire

4 courrier du Maire

5 vie de Ville

Zoom sur les taxes locales

Dossier spécial :

quartier durable, horizon 2030

11 vie Municipale

Expression des groupes politiques

Rentrée scolaire 2017

Projet de révision du PLU

16 ça bouge à Castanet

Événements

Fête aux Parcs

Médailles de la Ville

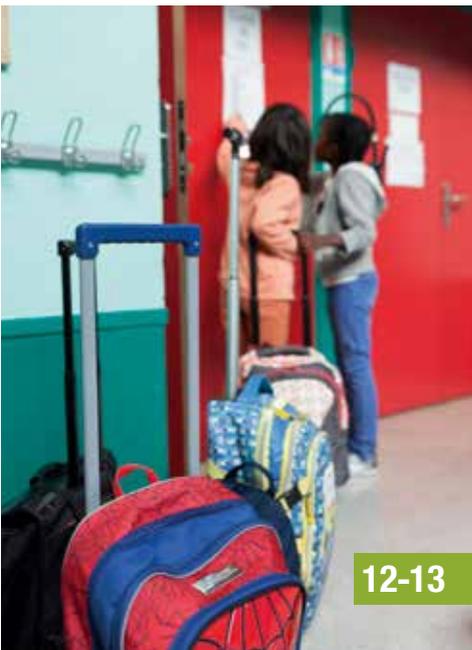
Sport

Piscine : nouvelles activités



CASTANET
T O L O S A N

■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: A. Lafon ■ DIRECTRICE DE LA RÉDACTION: P. Cuzacq
■ RÉDACTEUR EN CHEF: S. Audouy ■ COMITÉ DE RÉDACTION B. Armandary, M.-L. Chauvin,
A. Fournié, B. Hébrard de Veyrinas, V. Maumy, M. Mauro, P. Paris, G. Rieunau ■ RÉDACTION
S. Audouy ■ SÉCRÉTARIAT DE RÉDACTION/INTERFACE WEB E. Llantia ■ Mairie de
Castanet-Tolosan 29, avenue de Toulouse, BP82505, 31325 Castanet-Tolosan cedex,
Tél. 05 62 71 70 40, fax: 05 62 71 70 41 ■ CRÉDIT PHOTO V. Laratta ■ CRÉATION Ogham
■ IMPRESSION Imprimerie Delort ISO 14001, ZI de Vic, 2-4, rue de l'Industrie, 31320 Castanet-
Tolosan ■ TIRAGE 7200 ex. sur papier issu de forêts durablement gérées ■ Dépôt légal à parution
■ N° ISSN 1279-3868



l'édito

Chères Castanéennes, chers Castanéens,

Le dossier spécial de ce numéro d'octobre vous présente les grandes orientations du **projet quartier durable** et vous propose de plonger dans la vie de ses futurs habitants. Ce quartier de 35 hectares qui prendra place sur les emprises foncières à proximité du terminus du bus de la Maladie en sortie de ville, doit s'appréhender à la lumière des enjeux actuels de développement urbain durable. Pour in fine en 2030 faire de notre Ville, une ville durable avec des habitats respectueux de l'environnement, des transports en commun dont une liaison directe bus/ métro de Labège, une coulée verte d'1 km de long menant jusqu'au canal du Midi et de nouveaux équipements publics comme par exemple un groupe scolaire.

En attendant la création de ce futur quartier durable, les écoliers castanéens ont fait leur rentrée dans les quatre groupes scolaires de la commune. Cette année, nous continuons **le déploiement des vidéos projecteurs interactifs dans les salles de cours des CM1**, la mise aux normes accessibilité des bâtiments et avons réalisé d'importants travaux de rénovation et sécurisation pour une enveloppe financière de 500 000 €. Du nouveau dans les assiettes de vos enfants. En effet, suite à la dissolution du Sivurs (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire), la commune a passé un

marché public avec un nouveau prestataire, l'entreprise Cœur de Restauration Martel. **Cette procédure redonne à la commune une libre et entière appréciation dans le mode de gestion et de production des repas servis aux écoliers.** Ce contrat prendra fin dans trois ans, une nouvelle procédure de marché public sera alors à relancer. Concrètement cela se traduit dès cette année par des repas servis avec des produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique ou raisonnée et par une baisse moyenne de 14 % du prix du repas pour les familles.

Autre sujet d'actualité, **la révision du Plan local d'urbanisme.** Cette procédure intervient dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les communes doivent ainsi réviser leur PLU afin de respecter au niveau local les dispositifs en matière de développement durable. Deux réunions publiques sont prévues les 17 octobre et 7 novembre et une exposition sera prochainement organisée.

Avant de vous retrouver à l'occasion de ces réunions, je souhaite notamment aux écoliers Castanéens et à leurs familles une très bonne année scolaire 2017-2018.

Arnaud Lafon
Maire de Castanet-Tolosan

Dépôt sauvage = 68 € d'amende

Je suis outrée de voir régulièrement des dépôts d'ordure dans nos rues. Y a-t-il un moyen pour interdire ces actes d'incivilité ?

AL : Effectivement, nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages, notamment aux abords des habitations. Nous rappelons donc à l'ensemble de la population qu'il est totalement interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté.

Sachez que nos services municipaux s'attendent à ce problème d'incivilité devenu récurrent. Notez qu'en cas de dépôt sauvage l'administré doit s'acquitter d'une amende de 68 € si le règlement est immédiat ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant) et de 180 € d'amende au-delà de ce délai. À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire,

c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Pour mémoire, si les conditions de la collecte des déchets ne sont pas respectées (jour, horaires, tri), l'administré risque une amende forfaitaire de 35 € si le règlement est immédiat ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant) et 75 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (voire 3 750 € s'il s'agit de déchets professionnels).



Carte grise

Je suis venu déposer ma demande de carte grise à la Police municipale et on m'a expliqué que cela ne se faisait plus. C'est dommage, c'était bien pratique de ne pas avoir à se rendre à la Préfecture.

AL : Depuis le 13 octobre la Préfecture ne traite plus les demandes de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) en version papier. En effet, la procédure d'obtention des certificats d'immatriculation change et se fera désormais par Internet via le site <https://ants.gouv.fr>. Pour le moment, les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet pourront se rendre en Préfecture dans les points numériques mis à disposition. Par voie de conséquence, les services municipaux ne réceptionnent plus les dossiers des Castanéens pour les acheminer en Préfecture. Pour plus d'informations consultez le site de la Préfecture <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites>.

Roulez électrique en Haute-Garonne

100 bornes de recharge d'ici 2018

Le SDEHG favorise l'éco-mobilité en déployant un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Haute-Garonne.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA HAUTE-GARONNE

Pour en savoir plus : www.sdehg.fr

Crédit photo : SDEMG

Borne de recharge pour les véhicules électriques

J'ai lu dans un compte rendu de Conseil municipal que la commune devrait être équipée de bornes électriques, pouvez-vous m'en dire plus ?

Arnaud Lafon : Dans le cadre de notre politique de développement durable, nous avons décidé d'adhérer au programme de déploiement de bornes électriques (100 points de charge d'ici 2018 mis) mené par le Syndicat Départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG). Une borne sera prochainement installée sur notre commune à proximité de la halle. Elle sera équipée de deux points de charge permettant à deux véhicules de se recharger en même temps. Les petits véhicules, cycles et scooters électriques pourront également se recharger sur la borne grâce à des prises spécifiques prévues à cet effet. Ce nouvel équipement est financé à 35 % par le SDEHG, 50 % par l'État (ADEME) et 15 % par la commune (soit 1 700 €). Quant aux frais de fonctionnement de la borne (achat d'électricité, maintenance, gestion du système de paiement et de supervision), ils sont partagés à parts égales entre le SDEHG et la commune.

Informations pratiques

20 minutes de charge = 40 kilomètres

Les 20 premières minutes : 0,20 €

Par demi-heures suivantes : 0,75 €



Zoom sur la fiscalité locale

* Exemples en 2016

Sur la Taxe d'habitation (TH) :

À Ramonville le taux est de 9.68 % et en moyenne le montant de la TH/hab. est de 175 €

À Castanet le taux est de 10.99 % et en moyenne le montant de la TH/hab. est de 162 €

Sur la Taxe foncière (TF) :

À Ramonville le taux est de 24.31 % et en moyenne le montant de la TF/hab. est de 345 €

À Castanet le taux de 31.19 % et en moyenne le montant de la TF/hab. est de 329 €

Vous recevez actuellement les avis d'imposition de vos taxes locales. Vous constatez alors une baisse de 10 % sur votre taxe d'habitation et une augmentation de 5 % sur le foncier.

Le Conseil municipal a modifié les taux d'imposition communaux. L'objectif : garantir un niveau de recette identique pour la collectivité sans pénaliser les locataires et les propriétaires, seuls les propriétaires de résidence secondaire occupants ou les investisseurs de biens à la location sur la commune seront impactés à la hausse par cette recomposition des taux.

Taux	Variation des taux 2016-2017	2017
Taxe d'habitation	- 10,01 %	9,89 %
Taxe foncière	+ 5 %	32,75%
Taxe foncière non bâti	- 10,01 %	94,96 %

La taxe d'habitation représente près de 1,9M€ pour la commune de Castanet-Tolosan. Au regard des premiers éléments communiqués par le Gouvernement, près de 80 % des

contribuables devraient être exonérés d'ici 2020. Ce qui représente un manque à gagner de 1,5M€ pour la collectivité. « Ces chiffres nous confortent dans notre choix de faire peser la fiscalité locale sur les propriétés foncières non-résidents de la commune », explique le Maire, Arnaud Lafon.

Ce qu'il faut savoir

Les montants de vos taxes d'habitation (TH) et foncière (TF) ne dépendent pas uniquement des taux d'imposition, car **le calcul de votre impôt se fait avant tout sur la base de la valeur locative brute***. Cette valeur (revalorisée chaque année par l'État) prend en compte la position géographique de la commune, les éléments de confort des habitations, leurs superficies... Estimées dans les années 70, les valeurs locatives n'ont jamais fait l'objet de révision générale ainsi leur évaluation se fait par rapport aux références de l'époque.

Quartier durable : horizon 2030



Notre réflexion autour du quartier durable va au-delà de l'aspect écologique puisqu'elle englobe deux autres notions : économique et sociale. »

4 questions à Arnaud Lafon, Maire de Castanet-Tolosan

Pourquoi ce projet de quartier durable ?

Le développement urbain durable répond avant tout à un engagement écologique pris au niveau national à l'occasion du Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui les pouvoirs publics ont une réelle responsabilité en la matière. Les élus locaux doivent changer de vision, repenser nos villes : en finir avec l'urbanisation sectorisée des dernières décennies avec d'un côté les quartiers pavillonnaires et de l'autre les commerces et les bureaux, en finir avec l'étalement urbain qui grignote nos sols et en finir avec les habitations énergivores. Ces vieux schémas sont à l'origine des maux de l'urbanisme d'aujourd'hui comme les problèmes de circulation que nous

rencontrons. Dans l'idéal, le quartier durable aura pour vocation de rapprocher les habitations des commerces, des lieux de travail et des équipements. Notre réflexion autour de ce quartier va au-delà de l'aspect écologique puisqu'elle englobe deux autres notions : économique et sociale.

Quel en sera exactement le périmètre ?

Le périmètre est compris dans sa longueur entre la RD 813 et le canal du Midi et dans sa largeur entre la commune de Péchabou et les rues du Petit Prince, des Prats Majous et de l'avenue Se Canto. Au total le futur quartier durable s'étendra sur 35 hectares.



Crédit photo : Citadria

Comment réalise-t-on un tel projet ?

C'est un projet au long court qui a nécessité dans un premier temps la réalisation de plusieurs études de faisabilité technique et financière. L'objectif ? Déterminer si le projet était réalisable techniquement et viable économiquement. Ces étapes passées nous en sommes actuellement à la définition d'un schéma d'aménagement avec les grands principes qui ont été présentés en Conseil municipal, en réunion publique et aujourd'hui dans ce journal.

La prochaine grande étape sera la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)* accompagnée d'une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)*. Puis en 2020 la pose de la première pierre et le lancement des premiers travaux. Tout ne va pas se construire au même moment, les travaux vont s'étaler dans le temps sur 10 ans à 15 ans.

* cf. glossaire page 10.

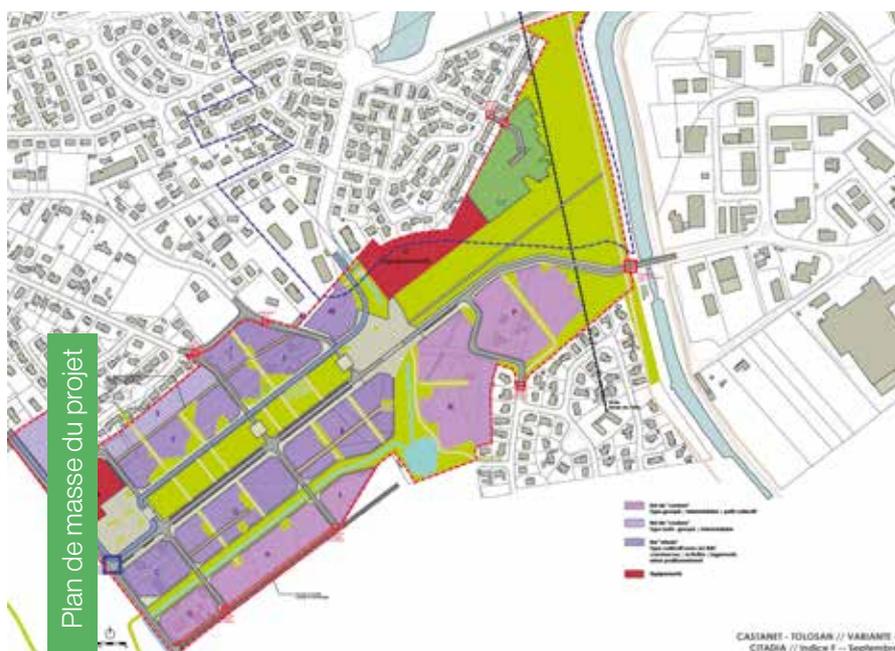
Le quartier durable en chiffres

- 35 hectares
- 1 800 logements (maisons, habitats intermédiaires*, immeubles)
- 20 % de logements sociaux
- 5 % de logements en accession sociale à la propriété
- 4 000 m² de bureaux
- 7 000 m² de commerces et services
- 33 % d'espaces verts
- 3 000 places de stationnement
- 300 logements construits par an en moyenne

L'épine dorsale du quartier sera constituée d'un espace public paysager permettant de créer une vue et une connexion entre deux éléments structurant du territoire : les coteaux boisés à l'Ouest et le canal du Midi à l'Est. Cet espace vert central de 80 à 120 m de large, véritable coulée verte, viendra structurer les différents éléments constituant le quartier (places, habitations, voiries, services et équipements).

La déviation de Castanet fait partie de ce projet ?

Effectivement, nous avons travaillé en lien avec le Conseil départemental sur le sujet. La déviation de Castanet pourra s'opérer depuis la RD 813 par le boulevard urbain, cette voirie sera spécialement calibrée pour recevoir le flot de véhicule transitant actuellement par le centre-ville et l'avenue Salettes et Manset.



CASANET - TOULOUSAN // VARIANTI --
CITADRIA // indice F -- Septembre



Création d'une trame centrale verte et bleue de 80 à 120 m de large sur 1 km de long :

la trame verte aura pour but de garantir la préservation des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, régulation des crues, amélioration du cadre de vie... Elle contribuera à l'amélioration de la qualité et de la diversité des paysages au cœur du quartier. Elle sera renforcée par la trame déjà existante du ruisseau de Péchabou. Les trames vertes et bleues proposeront une grande variété d'usage aux futurs habitants : aire de jeux et de découverte de la biodiversité, jardins partagés, cheminements doux, parcs, promenades...



Mixité sociale :

20 % de logements sociaux sont prévus et 5 % en accession sociale à la propriété. Mixité générationnelle avec une typologie des logements allant du T1 jusqu'au T6 pour accueillir tous les publics.



Une nouvelle offre de commerces et de services publics :

ce projet prévoit l'implantation de commerces de proximité complémentaires à l'offre existante en centre-ville et la création de nouveaux équipements publics répondant aux besoins du quartier et de la commune (crèche, école, gymnase...).

- LIAISON BUS/MÉTRO LABÈGE
- RUISSEAU
- COULÉE VERTE
- DÉVIATION

Vivre dans le futur quartier durable

« Quartier durable » un concept un peu flou pour nombre d'entre nous et qui reste trop souvent l'apanage des aménageurs et urbanistes. Aujourd'hui, nous vous proposons de plonger dans le Castanet de demain à la découverte de ce que pourrait être ce futur quartier à travers trois histoires, celles fictives de futurs habitants. Suivez le guide !

Un quartier durable pour une qualité de vie et d'usage

Corinne, 70 ans : « J'ai toujours habité le Lauragais mais un peu plus loin dans la campagne. Le temps qui passe m'a poussée à me rapprocher d'une ville offrant services publics et animations. Maintenant j'habite au dernier étage d'un logement social situé le long du boulevard urbain, même en appartement je cultive mes légumes grâce au jardin partagé de ma résidence. Toutes les générations s'y retrouvent, je donne même quelques conseils de jardinage à mes voisins. »



Vue du quartier durable depuis les coteaux

Crédit photo : Citradia

Un quartier durable connecté

Joël, 40 ans : « J'ai toujours habité Castanet. Franchement la création du quartier ne m'emballait par vraiment, encore de nouveaux habitants... Ma femme m'a poussé à y regarder de plus près, finalement nous avons revendu notre maison aux Fontanelles et nous voilà en appartement avec une facture énergétique bien réduite et la fibre optique ! Je fais quasiment tout à pied en passant par les cheminements qui relient notre quartier au centre-ville. Les enfants ont la crèche, l'école et leurs activités sportives à deux pas. Je travaille au Palays donc je prends le bus presque tous les jours, je suis au boulot en 15 min. »



Un boulevard urbain :

servira à dévier la circulation en direction du centre-ville désengorgeant ainsi la RD813 et l'avenue Salettes et Manset. Le réseau cyclopedestre sera intégré aux trames vertes et bleues.



Une liaison bus-méto :

le projet est pensé afin que le quartier durable et plus largement la commune de Castanet soient reliés directement en bus au terminus du méto de Labège. Le quartier de Rabaudy profiterait particulièrement de cette liaison bus-méto dont le tracé est imaginé par l'avenue Se Canto et la route de Labège.



Des places de parking :

au niveau de l'entrée principale du quartier côté RD813 un parking en silo sera construit (bâtiment aménagé spécifiquement pour les véhicules). Le stationnement résidentiel sera traité en parking aérien ou en rez-de-chaussée des habitations. Actuellement sur la commune, il est constaté que les places de parking des logements sociaux sont quasiment inoccupées, les locataires préférant se garer sur les places de stationnement public. Pour contrer ce phénomène, le projet prévoit la création de parking public dont la capacité sera calibrée pour recevoir le stationnement des logements sociaux.



Bornes électriques :

des bornes de recharge pour les véhicules électriques seront intégrées au projet, l'objectif est d'équiper au moins 75 % des places de stationnement.



Équipements publics :

ils seront implantés au nord du projet pour être en lien avec Rabaudy, quartier qui souffre actuellement du manque d'équipements publics. Les futurs habitants du quartier durable n'ont pas vocation à vivre en autarcie mais au contraire à être connectés aux autres lieux de vie de la commune.

Un quartier durable respectueux de l'environnement

Camille, 20 ans : « Je suis en CAP compta à Toulouse. Originaire du Tarn pour moi le changement est radical. Je suis locataire d'un T1. Le quartier est facile à vivre car très bien desservi par les transports en commun, facile pour aller en cours. Le plus est vraiment cette trame verte et bleue centrale et la vue en direction du canal du Midi, cela donne une impression de grandeur au lieu. L'endroit que j'affectionne particulièrement est la place, le soir j'y retrouve quelques amis pour boire un verre. »



Empreinte énergétique et carbone du futur quartier :

le défi sera de concevoir des îlots d'habitation de manière à y assurer le bioclimatisme* des bâtiments par une orientation pertinente, la création d'ombre... bref, tout pour éviter les effets de chaleur urbaine. Au programme également la mise en œuvre de dispositifs de valorisation des énergies renouvelables (solaire, géothermie...), des bâtiments aux normes RT 2020 (c'est-à-dire créant plus d'énergie qu'ils n'en consomment), l'utilisation de matériaux issus de circuits courts et recyclables pour la construction des bâtiments et des équipements.



Espaces de rencontre :

deux places animeront et structureront le quartier durable, une place haute à l'entrée principale côté RD813 et une place centrale autour desquelles on retrouvera commerces de proximité et services.

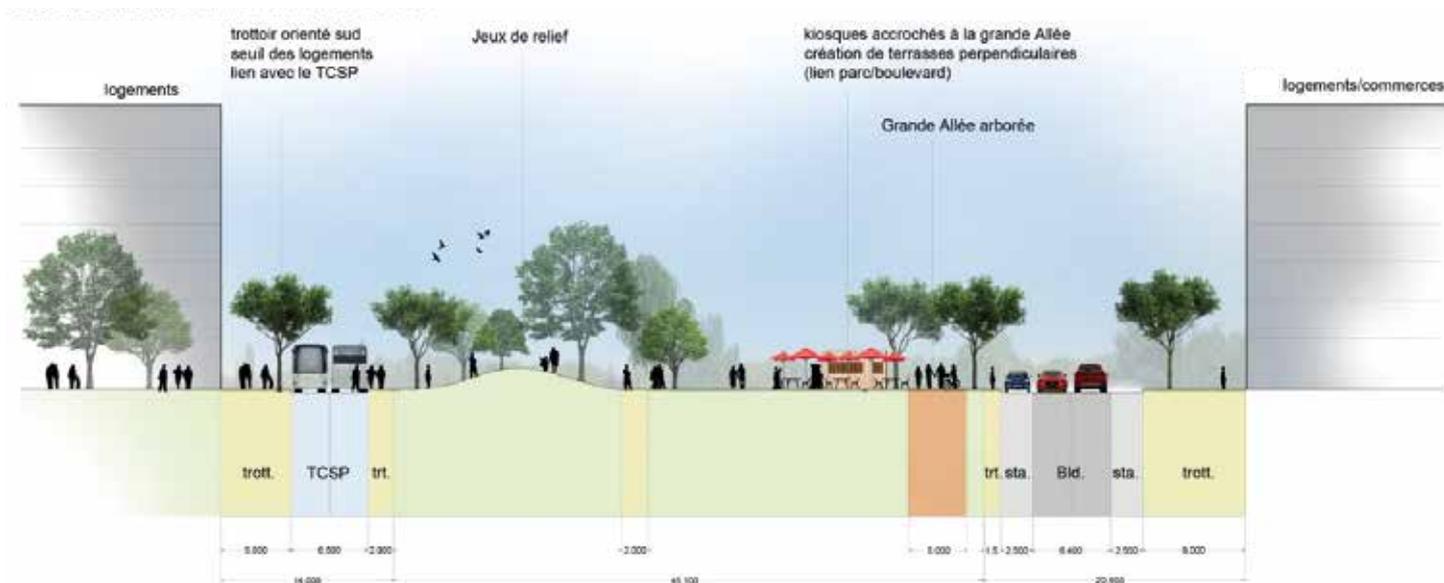


Un lien privilégié avec le canal du Midi :

en frontalité avec le canal une bande de 100 m de large sera laissée à l'état naturel ; la trame verte et bleue centrale servira de liaison douce (réseau pédestre et cyclable) entre le bois de Savignol et le canal du Midi ; les immeubles les plus hauts du quartier ne dépasseront jamais la cime des platanes, cela afin de maintenir visuellement la monumentalité de ces arbres qui bordent le canal du Midi.

* Cf. glossaire p. 10.

Coupe transversale de la trame centrale verte et bleue



L'agenda du quartier durable

SEPT. 2016 > SEPT. 2017

Étude de la faisabilité technique et financière + programmation générale du site

OCT. 2017 > DÉC. 2018

Études réglementaires pour la création et la réalisation de la ZAC

2019

- Adaptation du PLU
- Lancement des instructions des permis de construire

2020 > 2030

- Réalisation de la déviation
- Création des coulées vertes
- Construction par phasage des habitations et équipements publics

Glossaire du quartier durable

ZAC : (zone d'aménagement concertée) est un outil juridique de planification de l'aménagement. Son principe consiste à faire payer les promoteurs au travers d'une participation financière. Celle-ci tient compte des équipements publics, des voiries et des réseaux nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants. Ces opérations permettent d'étaler dans le temps l'aménagement de grand espace comme le quartier durable.

PLU : (plan local d'urbanisme) établie par la Ville, ce document fixe les règles de constructibilité zone par zone et définit les orientations de la Ville, il est la traduction réglementaire de la vision communale en la matière.

Quartier durable : selon l'accord de Bristol signé en décembre 2005, un quartier durable est défini comme « une zone de mixité fonctionnelle développant un esprit de quartier ; c'est un endroit où les personnes veulent vivre et travailler », qui répond aux besoins des habitants, et qui est sensible à l'environnement.

Bâtiment passif : désigne un habitat dont la consommation énergétique au mètre carré est très basse, voire entièrement compensée par les apports solaires ou par les calories émises par les apports internes (matériel électrique et habitants).

Bioclimatisme : réflexion sur l'orientation des bâtiments en fonction des avantages et inconvénients naturels du site (exemple : course du soleil).

Habitats intermédiaires : Il s'agit d'un ensemble de logements dont les caractéristiques sont proches de l'habitat individuel (accès individualisé aux logements et espaces extérieurs privatifs pour chaque logement) tout en ayant la forme d'un habitat collectif (logement superposé).

Expression des groupes politiques

GRUPE MAJORITAIRE RÉUSSIR ENSEMBLE CASTANET

La démocratie est le pire des systèmes

« La démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres » disait Winston Churchill. Cette citation garde toujours une dimension actuelle lorsque l'on observe tant au niveau national qu'au niveau local les groupes de pression et minorités bruyantes qui veulent imposer la loi, leur loi à une majorité de nos concitoyens.

Ainsi notre président, notre gouvernement et notre parlement démocratiquement désignés seraient empêchés de mener la politique pour laquelle ils ont été élus...

Bien sûr, toute réforme peut et doit connaître

des ajustements, mais pour l'essentiel, contre vents et marées, le cap doit être tenu. Au niveau municipal, il en va de même.

La majorité municipale et le maire désignés par les Castanéens mettent en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus, il en va de la crédibilité de l'action publique et du respect de la parole donnée.

Ainsi, dès cette année la taxe d'habitation baissera de 10 % pour tous les habitants, 10 de plus en 2018 et 10 de mieux en 2019. Les programmes de constructions autorisés avant mai 2017 seront réalisés. Après

cette date, une pause de trois ans sera effectuée sur la majorité de notre commune. Au-delà, notre développement se réalisera sur l'écoquartier.

Les évolutions positives du projet du centre-ville seront réalisées et permettront de créer un nouveau poumon vert et plus de 150 places de stationnement.

Paris ne s'est pas fait en un jour...

Castanet non plus !

**La majorité municipale
autour d'Arnaud Lafon**

GRUPE LA GAUCHE RASSEMBLÉE

Urbanisation à Castanet : notre ville vieillit...mal

Comme vous l'avez constaté et subi, le « projet Ritournelle » est en route, pour la construction de 330 logements sur ce site. Le Maire a en effet décidé le transfert provisoire de l'école de musique vers la ferme du Cavalié, dans des locaux non adaptés, et la fermeture immédiate et brutale du parking « Ritournelle ». Nous nous sommes élevés contre ces décisions précipitées : la destruction de l'école de musique aurait pu attendre la construction de la future école et le parking aurait pu rester disponible au moins jusqu'au démarrage des travaux (pas avant 2018). Le maire a rejeté nos demandes. Le Tribunal Administratif près duquel nous avons déposé une requête en référé a considéré,

en attendant de se prononcer sur le fond, que l'urgence de réouverture du parking n'était pas avérée, puisqu'aux dires de l'avocat du maire, il restait 1 000 places de stationnement disponibles en centre-ville... Les Castanéens, les commerces et services du centre-ville devront donc s'armer de patience et supporter plus que nécessaire les conséquences de ces travaux.

Un seul motif de satisfaction toutefois sur ce projet mal géré depuis le début : suite à nos demandes répétées, la concertation finalement acceptée par le maire (mais seulement sur du projet) aura permis de préserver 1 550 m² d'espaces verts publics et la construction de 90 à 120 places de parkings

publics de remplacement non prévues au départ. Il est regrettable que cette concertation n'ait pas eu lieu dès le début et sur l'ensemble du projet.

Il est regrettable aussi que la municipalité constate aujourd'hui que, malgré leur nombre, les nouveaux logements construits ne peuvent pas accueillir assez de familles avec enfants pour préserver un équilibre des âges sur la commune.

**Le Groupe La Gauche Rassemblée
Marc Tondriaux, Sylvie Bories, Bernard Bagnéris, Marc Salvan, Bérengère Doerler, Patrick Prodhon, Héléne Rouch.**
www.gaucherassembleecastanet.fr

GRUPE TOURNONS OUI !

Ne vous y trompez pas

L'opposition de gauche déplore que le Maire construise trop, mais lui donne son aval pour 1 800 logements supplémentaires, dont certains immeubles de 7 étages ! Une catastrophe ! Comment allons-nous servir les nouveaux arrivants ? ! Or, ne soyons pas dupes : quand un promoteur veut construire, il demande d'abord l'autorisation au maire, mais AVANT de déposer le permis. Si celui-ci est d'accord — et seulement dans ce cas —, alors il le dépose, car il ne va pas prendre le risque stupide de passer en force, et de ne plus pouvoir travailler dans la commune et les communes amies ! Oui, mais le Maire voudrait nous faire croire le contraire en prenant

une mesure bidon pour retarder (et non pas annuler ?) les permis, tout en fermant deux parkings publics au grand mépris du commerce et des services pour... y construire encore des immeubles ! Car, à Castanet, 1/3 des clients viennent des coteaux, 1/3 du passage, et seulement 1/3 de la proximité (étude réalisée 3 ans d'affilée par l'association des commerçants). Les deux premiers tiers viennent donc en VOITURE. L'autre tiers représente 10 % de la population ! Donc, chaque fois que des immeubles sont construits avec moins de places de stationnement qu'il n'en faut, seulement 10 % des arrivants fréquenteront nos commerces. Par

contre le stock supplémentaire de voitures de tous ces nouveaux habitants, empêcheront les 2/3 des autres clients d'y accéder avec pour conséquence l'inexorable déclin du commerce local. Le maire déclare qu'il ne se représentera pas (vu son score aux dernières élections il prend les devants), mais alors ni lui ni son équipe ne paieront l'addition de cet énorme gaspillage d'argent public ? ! Pour en savoir davantage, rdv le samedi de 10h à 12h à notre permanence mairie située sur le parking... récemment fermé au public.

**Le Groupe Tournons oui !
Patrice Tournon et Bernard Garrafouillet**



Année scolaire 2015-2016
Classe de CM2 Damase Auba

Le chiffre

En moyenne,
baisse de 14 %
sur le prix du
repas de la
cantine

Une rentrée scolaire réussie !

1 143 écoliers castanéens ont fait leur rentrée le 4 septembre dernier. Au programme de cette nouvelle année : continuité de la gratuité des TAP (temps d'activité périscolaire), continuité du numérique, de nouveaux menus et une politique tarifaire plus équitable.

Une rentrée sous le signe du numérique !

Le jour de la rentrée, les CM1 ont eu la joie de découvrir un nouvel outil. Exit le tableau vert et bienvenue au tableau interactif ! La commune de Castanet-Tolosan continue ainsi sa politique de modernisation des groupes scolaires. « *En 2016, sept classes de CM2 avaient déjà été dotées de vidéoprojecteurs interactifs. Après une phase de test et grâce aux retours positifs des enseignants, nous avons décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble des classes de CM1 pour la rentrée 2017* », explique Béatrix de Veyrinas, adjointe au Maire déléguée à l'enfance jeunesse.

Pourquoi ce changement de matériel ?

Avant tout le vidéoprojecteur interactif offre une grande souplesse dans la présentation des cours. Ce support multimédia (texte, son, image) permet d'afficher des documents numériques et de les modifier en direct durant

le cours. L'enseignant peut ainsi naviguer sur Internet et diffuser des vidéos pédagogiques aux écoliers sur un même support. Ludique et interactif grâce à des fonctionnalités intégrées qui étaient jusqu'alors externes au tableau classique (craies multicolores, déplacement d'objets, instruments géométriques...), le vidéoprojecteur interactif simplifie ainsi l'activité des élèves au tableau.

Du nouveau à la cantine

Depuis le 4 septembre dernier les menus de la cantine sont élaborés par un nouveau prestataire : l'entreprise Cœur de restauration Martel. Sélectionné dans le cadre d'une procédure de marché public, ce restaurateur a su convaincre lors d'un test à l'aveugle mettant en concurrence les prestataires ayant répondu au marché. Les « testeurs » alors composés d'élus de la majorité et de l'opposition, de parents d'élèves et de techniciens ont désigné à l'unanimité le repas proposé par l'entreprise Cœur de restauration Martel comme étant le meilleur

BON À SAVOIR !

Côté finances en 2017, les vidéoprojecteurs interactifs ont coûté 25 750 € à la commune dont 10 500 € ont été financés par la réserve parlementaire de l'ancien député de la 10e circonscription, Kader Arif.

Côté technique, pour chaque classe de cours ce dispositif nécessite l'installation d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur interactif et d'un ordinateur, le tout relié au réseau fibre optique de la Mairie.

d'un point de vue gustatif, olfactif, visuel. Le prix du repas, la qualité des produits et les services associés à la prestation proposée par le restaurateur (produits en circuits courts et issus de l'agriculture bio ou raisonnée) ont également fait partie des critères de sélection. Du nouveau aussi pour les familles qui bénéficient, grâce à la passation de ce nouveau marché public, d'une baisse de 14 % en moyenne sur le prix du repas de leur enfant. Menus disponibles dans les écoles et sur www.castanet-tolosan.fr.

Grands travaux dans les écoles

Une fois les écoliers partis en vacances d'été un étrange balai se met en place dans les groupes scolaires. Nouveaux stores électriques, alarmes, ventilateurs, écrans numériques, extincteurs, brises vue, rampes, leds, estrades, radiateurs, portillons... font leur apparition dans les écoles. Les services de la Ville entrent en scène et prennent possession des lieux durant les vacances pour réaliser l'ensemble des travaux avant le retour des enfants et des enseignants. C'est aussi le moment du grand nettoyage des salles de cours et des halls d'entrée par les équipes en charge du ménage. « *Véritables chefs d'orchestre de ce balai incessant qui dure près de deux mois, les chefs de service coordonnent le travail des équipes qui réalisent les travaux, des entreprises extérieures et des agents responsables du ménage. Je tiens d'ailleurs à féliciter l'ensemble des agents qui participent chaque année à améliorer la qualité de l'accueil des écoliers dans nos groupes scolaires. Cette année encore la rentrée fut réussie grâce à eux* », souligne Béatrix de Veyrinas.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé des travaux de mise aux normes ont été réalisés comme l'installation de toilettes, d'une rampe et d'un élévateur pour personne à mobilité réduite à l'école Danton Cazelles. De même des mises en conformité ont été faites à l'école Françoise Dolto avec la réalisation de toilettes, d'un préau, d'une rampe et d'une salle de repos.

Une politique tarifaire plus équitable

Depuis de nombreuses années la Ville fait reposer sa politique tarifaire sur le quotient familial permettant ainsi à toutes les familles d'accéder aux prestations comme la restauration scolaire ou l'Accueil de Loisirs Associés à l'École (ALAE). Pour encore plus d'équité et de simplicité la commune a décidé d'adopter dès la rentrée 2017 le quotient familial de la CAF (Caisse d'allocations familiales). Ainsi le calcul du tarif des prestations se fait à partir des revenus déclarés et, nouveauté, des prestations versées par la CAF aux familles.

À cela s'ajoute la création de deux nouvelles tranches dans la grille tarifaire pour les familles dont les revenus mensuels cumulés sont supérieurs à 6 000 € et 8 000 €.

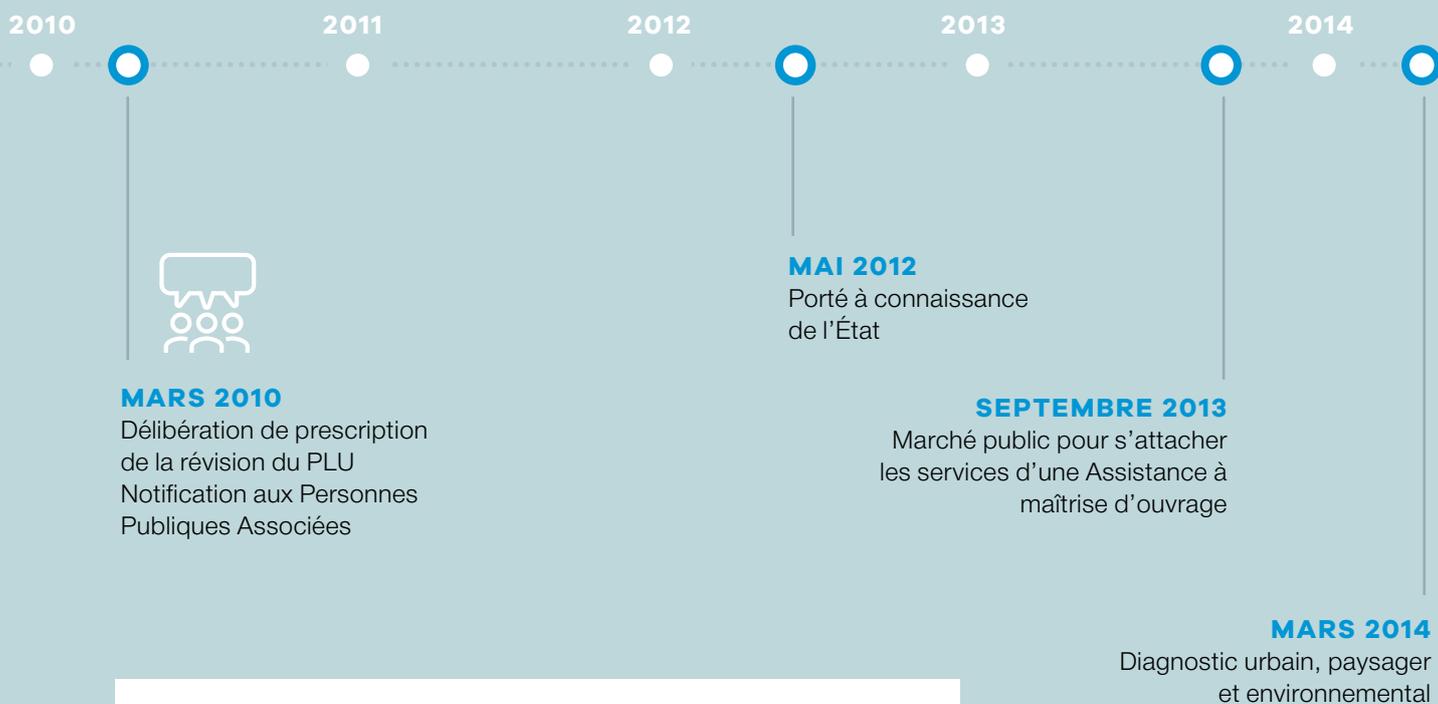
Le chiffre

Près de 500 000 € ont été consacrés aux travaux de rénovation et de sécurisation des groupes scolaires.



Révision du PLU : une croissance urbaine maîtrisée pour un développement harmonieux

Les grandes étapes de la révision du PLU



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune se doit de prendre en compte un certain nombre de documents dits supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022 du Sicoval et les Plans de Préventions du Risque Inondation et Sécheresse.

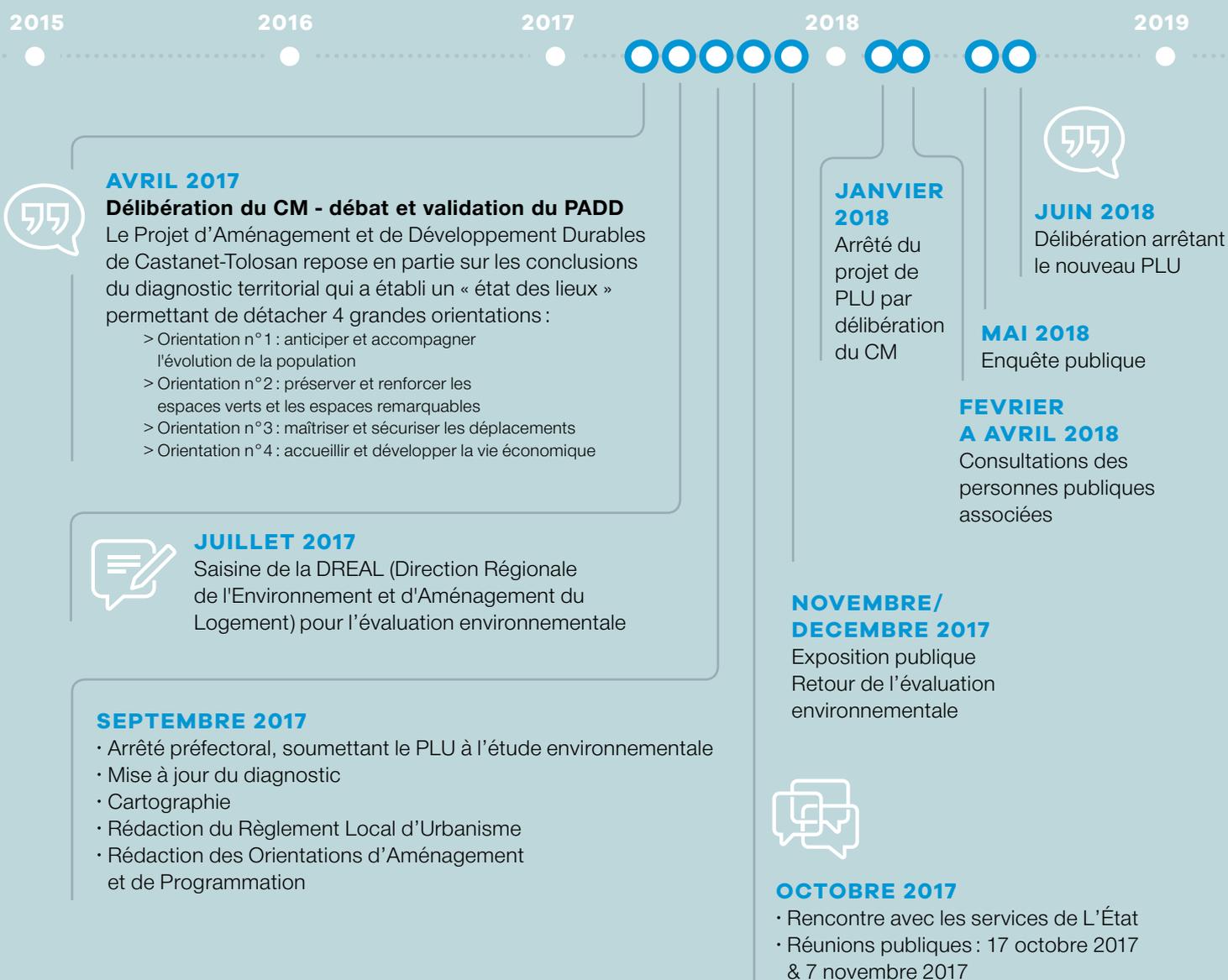
Les évolutions législatives et réglementaires du code de l'urbanisme (lois Grenelle II et ALUR) imposent aux communes de repenser leurs règles en matière d'urbanisme en y intégrant la notion de développement urbain durable.

La municipalité de Castanet-Tolosan a donc lancé une procédure de révision du PLU (plan local d'urbanisme) afin d'intégrer ces nouvelles dispositions.

Comme préalable à l'adoption du nouveau PLU, un Projet d'Aménagement et de

Développement Durables (PADD) a été voté en Conseil municipal. Ce document, comme l'impose la loi, définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune (article L.151-5 du Code de l'Urbanisme).

Il décrit les orientations de politique générale, adoptées par la Municipalité et les outils dont elle souhaite se doter pour guider le développement de la Ville dans les années à venir.





La Fête aux parcs toujours dans la bonne humeur !

**Malgré la pluie, la Fête aux parcs
s'est déroulée dans un esprit bon
enfant.**

Les visiteurs qui sont passés entre les gouttes, notamment le dimanche, ont pu profiter des bonnes affaires des vide-greniers, admirer les Mystérieuses coiffures de Christophe Pavia, les animations et jeux pour enfants, sans oublier d'assister au spectacle de rue Histoire de Fraises et de regarder le feu d'artifice...





Ils ont reçu la Médaille de la Ville 2017

Cette année la Fête aux parcs a été le cadre de la Cérémonie de remise des Médailles de la Ville. Arnaud Lafon, Maire de Castanet-Tolosan, en présence de Béatrix de Veyrinas, 1re adjointe au Maire, de Messieurs Sébastien Nadot, Député de la 10e circonscription et Bernard Bagnéris, Conseiller départemental du canton de Castanet-Tolosan, a remis la médaille de la Ville à :

- Dominique BOUCHAIT, commerçant non sédentaire du marché castanéen du mardi dont l'entreprise Les Fromagers du Mont Royal a été primé du « Mercure d'Or ».
- Patrick, BERDOU BUREU, président de l'association RandOxygène qui a fêté en 2017 ses 10 ans d'existence.
- Jean-Michel ESPENAN, Directeur du conseil d'administration de l'entreprise POLYMEM (le seul fabricant français de membranes fibres creuses pour le traitement de l'eau) qui a fêté ses 20 ans cette année.
- Jack MALLET, DJ-compositeur de 19 ans, cet artiste autodidacte a participé en mai dernier au célèbre Week-end des curiosités du Bikini et réalise aujourd'hui des bandes-son pour des projets vidéos.
- Éric CHANTERELLE, Président du club de Billard a reçu la médaille pour l'incroyable parcours sportifs des membres du club.
- Hervé LHOTELLIER, architecte urbaniste, membre du CODEV du Sicoval, a travaillé sur le projet de rénovation urbaine Camus-Souleillade.
- Christian BONNAND, ancien enseignant à Castanet-Tolosan à l'école élémentaire Danton Cazelles (depuis sa construction en 1976) a marqué des générations entières d'enfants et de parents.



Le chiffre

45 831
entrées par an
389 055 €
coût d'entretien



Nouvelles activités à la piscine

La piscine municipale a fait sa rentrée le 4 septembre dernier ! Au programme de cette année de nouvelles activités, des créneaux horaires amplifiés et une plus grande flexibilité dans le choix des cours pour les adhérents.

Une offre qui se diversifie !

Discipline olympique depuis 1896 pour les hommes et 1912 pour les femmes, la natation est un sport populaire se pratiquant à tout âge et accessible à tous les niveaux. L'émergence ces dernières années de nouvelles activités aquatiques est aussi à l'origine de ce succès. La piscine municipale de Castanet-Tolosan qui surfe déjà sur cette vague diversifie une nouvelle fois son offre en proposant désormais des cours d'aquapalmes et d'aquajogging en complément de ceux d'aquagym et d'aquados. « Soucieux de répondre aux nouvelles pratiques sportives, nous avons profité que des créneaux horaires soient libérés pour étendre notre gamme d'activités », explique Patrick Paris, adjoint au Maire chargé de la vie locale, associative et sportive.

Un accès facilité aux activités !

L'autre nouveauté de cette année est l'augmentation du nombre de créneaux horaires dédiés aux cours. « Faciliter l'accès aux sports

est une de nos priorités et pour cela nous avons souhaité proposer aux adhérents un plus large choix en terme d'horaires », explique Patrick Paris. « Nous avons également revu la durée des cours, les faisant passer de 30 à 45 min ; l'objectif étant de rendre la séance de sport plus qualitative et cela sans augmenter les tarifs. » Côté école de natation sont toujours proposés des cours collectifs et individuels en fonction des niveaux (débutant, 1 nage, 2 nages, 3 nages et adultes) ainsi que des stages de perfectionnement durant les petites vacances.

Un équipement 100 % accessible

Dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) la Ville de Castanet-Tolosan travaille tous les ans à rendre ses équipements publics accessibles à tous, ainsi, de l'accueil jusqu'au bassin, la piscine municipale est 100 % accessible aux personnes à mobilité réduite.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La natation est une des rares activités sportives sans impact sur les articulations, elle tonifie les muscles sans douleur, améliore les capacités cardiovasculaires et respiratoires et est bénéfique pour la santé mentale !

L'installation d'un bac tampon pour le recyclage de l'eau a coûté 190 000€ à la commune, dont 10 000€ financés par la réserve parlementaire de la sénatrice de Haute-Garonne, Mme Brigitte Micouleau.

AVIS AUX ARTISTES AMATEURS !

VOUS ÊTES PHOTOGRAPHES, SCULPTEURS
OU PEINTRES AMATEURS LE CONCOURS DES ARTISTES
CASTANÉENS EST FAIT POUR VOUS !

INSCRIPTION EN LIGNE SUR
WWW.CASTANET-TOLOSAN.FR
INFOS AU 05 62 71 89 15



ARGENT

PUDEURS & DÉCADENCES

SAM. 18 NOV. - 21H - SALLE J. BREL

www.castanet-tolosan.fr / 05 62 71 70 44

Avec la participation de
OA
na
OFFICE
ARTISTIQUE
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE


CASTANET
Tolosan